
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Anti Spinnen Spray
Art-Nr 02.1928.00
BAuA Nr. N-30661

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Produit contre les araignées.

Effet de la matière / du mélange

Le produit est utilisé comme biocide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Hans-Böckler-Ring 33, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 (0)40 511 37 80, Fax +49 (0)40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 (0)40 511 37 80
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrum Nord
Téléphone +49 (0)551 192 40

! SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Flam. Liq. 2	H225	
Aquatic Chronic 1	H410	

! Consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

! Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS09

! Mot signal
Danger

! Consignes en cas de risques physiques
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

! Consignes en cas de risques pour l'environnement
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

Généralités

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

! Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

! Réaction

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P391 Recueillir le produit répandu.

! Stockage

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

! Evacuation

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient du citronellal. Peut produire une réaction allergique.
Contient de la perméthrine. Peut produire une réaction allergique.

Indications diverses

Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

Remarque

Utilisation des biocides en toute sécurité: veuillez identifier le produit et lire la notice du produit au préalable.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64-17-5	200-578-6	éthanol	70 - 90	Flam. Liq. 2, H225
52645-53-1	258-067-9	3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle	0,5 < 1	Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
69011-36-5	500-241-6	Isotridecanol, éthoxylé <2,5 EO	< 0,5	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé <2,5 EO	01-2119976362-32-XXXX

Remarques complémentaires

contient de la perméthrine (numéro CAS 52645-53-1)

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

CITRONELLOL (CAS 106-22-9)

LIMONENE (CAS 5989-27-5)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Très glissant à cause de fuites / déversement de produit.

Ne pas rejeter les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée dans les canalisations d'égout, les nappes phréatiques ou les eaux superficielles.

Si possible sans risque, enlever les conteneurs de la zone de danger.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, Kieselguhr).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

! SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation d'aérosol.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Le produit chaud émet des vapeurs inflammables.

Eviter d'inspirer les vapeurs.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.

Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Eviter les sources de chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

**Classe de
stockage (RFA)** 3

Classe de feu B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit

en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Anti Spinnen Spray

! Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyle, 0,3 mm, 480 min. par exemple "Butoject" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	jaunâtre	caractéristique

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 7	20 °C		DIN 19261	
point d'ébullition	78,3 °C		1013 hPa		Les indications se réfèrent à l'composant principal.
Point de fusion	-114,5 °C				Les indications se réfèrent à l'composant principal.
Point d'éclair	ca. 19 °C				
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état solide)	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état gazeux)	Aucune information disponible.				

Anti Spinnen Spray

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque	
Température d'inflammation	425 °C			DIN 51794	Les informations se réfèrent au solvant.	
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible.					
Limite inférieure d'explosibilité	Aucune information disponible.					
Limite supérieure d'explosibilité	Aucune information disponible.					
Pression de vapeur	59 hPa	20 °C			Les indications se réfèrent à l'composant principal.	
Densité relative	0,83 g/cm ³	20 °C				
Densité de vapeur	1,6	20 °C	1013 hPa		Les indications se réfèrent à l'composant principal.	
Solubilité dans l'eau		20 °C			soluble	
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.					
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	-0,31	20 °C		n-octanol / eau	Les indications se réfèrent à l'composant principal.	
Température de décomposition	Aucune information disponible.					
Viscosité (dynamique)	1,2	20 °C			Les indications se réfèrent à l'composant principal.	
Viscosité						fluide
Teneur du solvant	70 - 90 %					
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.					

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

! SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles

10.5. Matières incompatibles

! Matières à éviter

Acide
agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
CL50 aiguë par inhalation	95,6 mg/l (4 h)	rat		Données se rapportant au composant principal.
Irritation de la peau	Non irritant.			Données se rapportant au composant principal
Irritation des yeux	Légèrement irritant.			

! Constatations empiriques

peut être absorbé par la peau
Un contact répété et prolongé avec la peau peut causer un dégraissage et une irritation cutanée.
les quantités nettement supérieures aux concentrations maximales admissibles sur le lieu de travail
peuvent avoir un effet anesthésiant

Après ingestion, irritations dans la bouche, la gorge, l'œsophage, le système gastro-intestinal.
Après la résorption d'importantes quantités, somnolence, vertiges, crampes, et endormissement.

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 ca. 8000 mg/l (48 h)	cyprins dorés		Données se rapportant au composant principal
Daphnie	CE 50 ca. 1000 - 1400 mg/l (48 h)	Daphnia magna		Données se rapportant au composant principal

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Composante principale facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1170	1170	1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ÉTHANOL (éthanol)	ETHANOL (ethanol)	Ethanol solution (ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 3

code de restriction en tunnel D/E

Code de classification F1

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2 VwVwS von 1999
produit polluant l'eau

Ordonnance relative aux incidents Les quantités seuils prévues par l'Ordonnance allemande sur les accidents majeurs doivent être observées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Anti Spinnen Spray

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.9

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.